

INTERCLUBS UFOLEP 87

Organisé par

L'ABEILLE EN BOULE

DIMANCHE 15 SEPTEMBRE



DEBUT DES
PARTIES

08 h 45

ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT

la ligue de
l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire

ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT
HAUTE-VIENNE



SALLE DES FÊTES
LA ROCHE L'ABEILLE
87800



LA ROCHE L'ABEILLE
Haute-Vienne, Limousin

PROGRAMME DE LA JOURNEE

ACCUEIL DES EQUIPES - 07 h 30 – 08 h 15

- ↻ Vérification des équipes préalablement inscrites
- ↻ Remise des tickets repas
- ↻ Informations sur l'organisation de la journée
- ↻ Achat des tickets boissons, casse croûtes, sandwiches...

08 H 30 / 09 h 30 – 1^{ère} Partie

09 h 50 / 10 h 50 – 2^{ème} Partie

11 h 10 / 12 h 10 – 3^{ème} Partie

ARRET DES PARTIES - 12 h 10

REPAS SALLE DES FÊTES

REPRISE DES PARTIES - 14 h 30

14 h 30 / 15 h 30 – 4^{ème} Partie

15 h 50 / 16 h 50 – 5^{ème} Partie

17 h 30 – RESULTATS ET REMISE DES RECOMPENSES

Les résultats du challenge 87 sont proclamés et les récompenses remises lors de la cérémonie protocolaire de clôture. La présence de tous les joueurs récompensés est indispensable. En cas d'absence d'un joueur primé, la récompense ne sera pas remise et conservée par l'UFOLEP.



CHALLENGE DE LA HAUTE-VIENNE



INTERCLUBS

- REGLEMENT -

Article 1 – L'Interclubs est placé sous l'égide de l'UFOLEP 87. Cette manifestation conviviale concerne tous les clubs UFOLEP 87 ainsi qu'en sa qualité d'invité permanent le club de Jumilhac le Grand (24). Le club organisateur peut avec l'accord de l'UFOLEP inviter certains clubs extérieurs dans la limite d'un par département limitrophe (non compris l'invité permanent). Tous les participants doivent posséder une licence UFOLEP. Les joueurs en mutation peuvent participer dans l'un ou l'autre des clubs en fonction de celui de leur licence au jour de l'Interclub. Tout joueur inscrit doit rester toute la journée sauf raisons professionnelles (matin ou après-midi). Quelle que soit la période jeu, tous les joueurs doivent être mentionnés sur la feuille d'inscription. Les joueurs affectés à une équipe, y compris remplaçants, ne peuvent changer d'équipe en cours de journée.

Article 2 – L'engagement, gratuit fait l'objet d'un reversement à l'UFOLEP 87 de 0.50 € par joueur. La participation à l'interclubs (joueurs et bénévoles) est comptée dans le nombre de participation sous réserve d'avoir été présent toute la journée.

Article 3 – La formule des rencontres se veut innovante. Chaque équipe est composée de 2 triplettes d'au moins 6 joueurs. Chaque club peut présenter plusieurs équipes avec remplaçants sous réserve que ces derniers ne soient pas déjà inscrits au titre d'une autre équipe. Le panachage « Interclub » de 1 à 3 joueurs est autorisé pour compléter une équipe. Le tirage au sort des rencontres est fait par la commission sportive

Article 4 – Horaires

DEBUT DES PARTIES	FIN DES PARTIES	Les horaires doivent être scrupuleusement respectés
08 h 30	12 h 10	
14 h 30	16 h 45	

Article 5 – Déroulement de l'épreuve

- Les rencontres se feront en triplettes (3 le matin / 2 l'après-midi). Dans la mesure du possible, la première triplette de chaque équipe devra comporter une féminine ou un-une jeune. L'épreuve se déroule en 5 parties limitées à 1 heure ou 13 points. Une pause de 20 mn est prévue entre les parties.
- Les parties débutent au coup de sifflet et s'arrêtent au coup de sifflet sur la mène en cours, ou avant si 13 points. En cas d'égalité, une mène supplémentaire sera jouée. A la fin de chaque partie, les 2 capitaines d'équipe iront immédiatement faire inscrire le score à la table de marque.
- Toutes les équipes se retrouvent devant la table de marque pour trouver leurs adversaires.
- Les parties se joueront sur terrain libre. Par souci d'équité sportive, les rencontres se feront, chaque fois que possible, « gagnants / gagnants » avec protection des équipes d'un même club.
- L'équipe absente du terrain de jeu est pénalisée à raison d'un point toutes les 5 mn. La partie est considérée comme perdue 13 / 0 après un délai de 20 mn
- Le changement de joueur n'est pas autorisé pendant la partie en cours.
- Toute situation particulière doit être signalée à la table de marque

Article 6 – Le classement est effectué par le nombre de rencontres gagnées puis le total des points faits puis au goal-average. En cas de nouvelle égalité, le classement se fait par l'annonce du résultat le plus rapide de la dernière partie. Les résultats sont proclamés à l'issue de la rencontre. S'agissant d'une manifestation conviviale, seule la meilleure équipe de chaque club sera récompensée.

Article 7 – Tenue et discipline

- Tous les participants devront avoir une tenue correcte (chaussures fermées); respecter leurs adversaires, les organisateurs, les personnes présentes à cette journée, ainsi que les lieux prêtés par la municipalité de La Roche l'Abeille.
- Dans la mesure du possible les joueurs devront porter la tenue de leur club
- **Les portables devront être éteints ou mis en veille pendant les phases de jeu**

Article 8 – Un jury de 3 personnes sera désigné par le club organisateur dont 2 dirigeants du club et un responsable de la commission technique et sportive 87. Les décisions du jury sont sans appel.

Article 9 – L'Interclubs qui clôture la saison UFOLEP est une journée de l'amitié qui se veut conviviale, et bon enfant. Il appartient à chacun de respecter en tout état de cause, l'esprit qui caractérise les manifestations UFOLEP.

RESTAURATION

SALLE DES FÊTES

MENU

Assiette de Charcuterie/Crudités

* * *

Echine rôtie⁽¹⁾, sauce moutarde

* * *

Gratin dauphinois

Pommes de terre douces

* * *

Fromage

* * *

Tartelette Poire / Amande

* * *

Vin et Café compris

* * *

**Prix du
repas***

16 €

Bon Appétit

* **Repas enfant < de 12 ans 8 €** Boisson sans alcool incluse

⁽¹⁾ Peut être remplacé par jambon

Contact Organisateur

M BEILLOT Olivier Tél.06.40.45.24.16

olivierbeillot1@gmail.com

PENSEZ A FAIRE LA RESERVATION DES REPAS
EN MÊME TEMPS QUE LES ENGAGEMENTS.

INTERCLUBS UFOLEP 87 DU 15 SEPTEMBRE 2024

INSCRIPTIONS AVANT LE MARDI 10 SEPTEMBRE

NOM DU CLUB :

NOMBRE D'EQUIPES :

Nombre de repas : x 16 € = €

Nombre de repas enfant : x 12 € = €

Les chèques sont à libeller à l'ordre de :
L'ABEILLE EN BOULE

VEUILLEZ RETOURNER CETTE FICHE REMPLIE
ET LE CHEQUE CORRESPONDANT

A

M BEILLOT Olivier Tél.06.40.45.24.16
21 ROUTE DU BOIS MARTEAU
87800 LA ROCHE L'ABEILLE

FEUILLE D'INSCRIPTION ou FICHER EXCEL

A RETOURNER AU PLUS TARD MARDI 10 SEPTEMBRE

à petanqueufolep87@gmail.com

RAPPEL: Dans la mesure du possible, la première triplète de chaque équipe devra comporter une féminine ou un, une jeune.

CLUB :

EQUIPE 1	NOM PRENOM
TRIPLETTE 1	
TRIPLETTE 2	

EQUIPE 2	NOM PRENOM
TRIPLETTE 1	
TRIPLETTE 2	

EQUIPE 3	NOM PRENOM
TRIPLETTE 1	
TRIPLETTE 2	

EQUIPE 4	NOM PRENOM
TRIPLETTE 1	
TRIPLETTE 2	

EQUIPE 5	NOM PRENOM
TRIPLETTE 1	
TRIPLETTE 2	

EQUIPE 6	NOM PRENOM
TRIPLETTE 1	
TRIPLETTE 2	